

## Introduction

Gilles L. Bourque  
Éditeur, *Revue vie économique*

La préparation de ce numéro a été rendue possible grâce au travail de Robert Laplante, Michel Lizée et moi-même.

La récente crise financière a accéléré un mouvement déjà amorcé de réforme des systèmes de retraite. Par ailleurs, comme jamais auparavant, une masse considérable d'actif est générée par cette épargne-retraite, alimentant bien trop souvent la spéculation financière plutôt que l'économie réelle. Dans ce numéro, nous proposons un large bilan des problématiques liées à la retraite, dans la perspective des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Sous le couvert d'enjeux démographiques ou de finance publique, les gouvernements sont partout en mode réforme, trop souvent aux dépens des groupes les moins favorisés. Récemment, la FTQ et plusieurs groupes de la société civile ont lancé une vaste campagne dans le but d'améliorer les revenus à la retraite en proposant, entre autres, de doubler la rente à la retraite du RRQ et d'augmenter d'au moins 15% le Supplément de revenu garanti pour atténuer à court terme l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées les plus pauvres, en particulier chez les femmes. Par ailleurs, pour diverses raisons, de nombreuses personnes retraitées choisissent aujourd'hui de jumeler leur revenu de retraite à celui du travail. Le système tient-il suffisamment compte de ces tendances ? Enfin, comme jamais auparavant, une masse considérable d'actifs est générée par cette épargne-retraite qui, malheureusement, est davantage canalisée vers la spéculation financière que vers le financement de l'économie québécoise. Dans ce contexte, il est temps de faire un large bilan des enjeux actuels liés à la retraite, dans une perspective du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Présentation des articles du dossier

Le dossier s'ouvre sur un article de Frédéric Hanin et Mathieu Saint-Onge qui cherchent à mesurer les impacts de la crise sur les caisses de retraite au Québec. Les impacts conjoncturels, d'une part, à travers la variation de la valeur des actifs ; les impacts structurels, d'autre part, qui commencent à peine à être envisagés, soit la réforme du régime des rentes du Québec, la modification des règles de capitalisation et des règles de prestation des régimes de retraite, les conséquences des difficultés financières des employeurs, etc. Qu'ils soient conjoncturels ou structurels, les impacts de la crise financière sur les régimes de retraite québécois sont cependant encore largement méconnus. Cet article tente d'y remédier en présentant un premier portrait d'ensemble.



Le deuxième article du dossier aborde la situation des régimes complémentaires de retraite du secteur public au Québec. François L'Italien et Gilles L. Bourque proposent que ces régimes sont étroitement liés au modèle de développement qui leur a donné naissance. Tant sur le plan de leur niveau de capitalisation que sur celui de leur caractère stratégique pour l'économie québécoise, ils font l'hypothèse que leurs évolutions sont étroitement imbriquées. Les auteurs veulent démontrer que si le passé est véritablement garant de l'avenir, la sécurité financière à la retraite des employés de l'État québécois ne peut être assurée que dans la perspective d'un modèle de développement durable pour l'ensemble des Québécois.

Les deux textes suivants proviennent du mouvement syndical. Dans un premier temps, Claude Grenier nous présente la campagne *Une retraite à l'abri des soucis* de la FTQ. Alors que les aînés québécois se retrouvent parmi les plus pauvres au Canada – 44 % des retraités québécois de 65 ans ou plus reçoivent le Supplément de revenu garanti, contre une moyenne canadienne de 34 % – la FTQ, appuyée par environ 70 organismes de la société civile, a pris l'initiative de proposer une amélioration des régimes publics, plus particulièrement par le biais d'une bonification du Régime de rentes du Québec. Pour cette centrale, c'est l'option à privilégier si l'on souhaite réellement permettre aux travailleurs et travailleuses de vivre leur retraite dans la dignité.

Dans un deuxième temps, Pierre Patry et Nathalie Joncas présentent la position de la CSN sur les enjeux de la retraite. Plusieurs pays, nous disent-ils, ont procédé à des réformes importantes de leur système de retraite. Mais pour que ces réformes soient efficaces, il faut que tous les acteurs s'entendent sur les objectifs et les principes devant les guider. Dans ce texte, les auteurs présentent donc les quatre grands principes que la CSN met de l'avant afin de guider une réforme en profondeur du régime québécois pour en arriver à un système accessible. Cette réforme est d'autant plus cruciale pour les prochaines générations de travailleurs, qui doivent dès maintenant commencer à accumuler leur épargne en vue de leur retraite.

C'est encore plus vrai pour les femmes, nous dit Ruth Rose, qui examine dans son texte certains indicateurs de l'activité des femmes sur le marché du travail et leur impact sur les éventuelles rentes du Régime de rentes du Québec. Elle explique également, dans la troisième section de son article, les mesures appliquées par le RRQ qui visent à compenser le fait que les femmes continuent d'assumer la plus grande part du travail ménager et des soins aux personnes. Elle termine son texte en expliquant les principales recommandations mises de l'avant par le mouvement féministe québécois pour améliorer la situation des femmes à la retraite.

L'article suivant nous vient de Michel Lizée, à qui l'on doit en bonne partie la création des nouveaux Régimes de retraite par financement salarial (RRFS). Le RRFS constitue une innovation sociale majeure au niveau des régimes de retraite : il donne accès pour la première fois à des personnes salariées de petites et moyennes entreprises à un régime de retraite à prestations déterminées (PD) garantissant une rente viagère. La création de ces régimes a été rendue possible à la suite de la publication par la Régie des rentes du Québec d'une réglementation adaptée et axée sur la sécurité des prestations, la stabilité des cotisations et la viabilité à long terme. L'article décrit les principales caractéristiques du régime et sa gouvernance. À une époque où les



gouvernements et l'industrie des services financiers misent sur le développement de l'épargne-retraite individuelle, ces deux régimes illustrent le fait qu'une option nettement plus intéressante est maintenant disponible.

L'avant-dernière contribution au dossier s'intéresse à l'enjeu de la solidarité intergénérationnelle. En termes de générations, nous dit Jean Carette, nous constatons présentement la présence simultanée de quatre à cinq générations alors que notre esprit est habitué à une cohabitation de trois générations seulement. En termes de vieillissement collectif, ce sont deux générations qui atteignent dès aujourd'hui les âges les plus élevés et qui composent à elles deux un groupe social de plus en plus nombreux. Dans les vingt ans à venir, ce groupe atteindra le quart de la population du Québec. Cette cohabitation multigénérationnelle inédite bouleverse nos modes de penser et d'agir, individuellement et collectivement, et nous impose un effort soutenu pour retravailler, adapter et remodeler le contrat social qui nous fait vivre ensemble, entre générations et entre sexes, entre groupes sociaux et entre cultures. Encore faut-il que le concept de solidarité intergénérationnelle soit plus précis dans nos têtes et que, par nos actions et nos choix de société, nous soyons en mesure de mieux le prendre en compte. C'est ce que cherche à faire Jean Carette dans son texte.

Le dernier texte du dossier nous vient de Bernard Girard et porte sur les enjeux de la retraite en France. Il nous rappelle que les résistances des Français aux réformes des retraites depuis le début des années 1990 ont surpris les observateurs étrangers, qui y ont vu le signe d'un aveuglement et d'une incapacité endémique à prendre au sérieux les contraintes économiques. Son analyse des causes de ces résistances suggère qu'il en va tout autrement. En s'opposant à ces réformes, les Français se sont surtout opposés à la montée des inégalités et au maintien de formes aristocratiques de management. Ces résistances ont été renforcées par les stratégies défensives d'organisations syndicales que la manière dont ces réformes ont été menées menaient dans leur existence même.

### **Des articles hors thèmes**

Dans la section des articles hors thèmes, nous publions d'abord une réplique de Vincent Greason au texte de Jean-François Aubin, paru dans la *Revue vie économique*, volume 1, numéro 4, dont le dossier portait sur la lutte à la pauvreté. Dans «Approche territoriale intégrée versus lutte à la pauvreté ?», Jean-François Aubin se demandait pourquoi certaines organisations qui luttent contre la pauvreté « se sont lancées dans une charge à fond de train contre l'Approche territoriale intégrée (ATI) ». L'article de M. Greason est une réponse à ces interrogations, explicitant en 12 points pourquoi l'ATI ne lui apparaît pas une réponse satisfaisante.

Le texte suivant est de Christian Deblock et Victor Alexandre Reyes Bruneau. Il porte sur les négociations commerciales entre le Canada et l'Union européenne. Selon eux, de toutes les avenues qui s'ouvrent devant le Canada, celle d'un accord commercial en profondeur avec l'Union européenne paraît la plus réaliste et le meilleur deuxième choix à défaut d'une entente majeure avec l'une ou l'autre des nouvelles grandes puissances économiques du monde. Les négociations

s'avèrent toutefois plus difficiles que prévu. La raison en tient aux enjeux nouveaux des négociations ainsi qu'aux différences institutionnelles. Mais peu importe le résultat, nous disent les auteurs, ces négociations sont l'occasion de nous demander quel type d'intégration nous voulons exactement et dans quelle direction orienter nos modèles économiques.

Finalement, le numéro se termine sur une analyse de Chantal Doucet sur l'agriculture au Québec. Son article s'appuie sur l'analyse des plans quinquennaux de développement adoptés par les Conférences régionales des Élus (CRE). Elle révèle que l'agriculture apparaît comme une priorité de développement pour plusieurs régions québécoises, tout autant celles à fort potentiel agricole que celles moins avantagées qui conçoivent l'agriculture comme une voie d'avenir et d'innovation. Plusieurs d'entre elles encouragent principalement une agriculture multifonctionnelle et diversifiée et qui s'arrime aux différentes réalités et préoccupations des régions. Les organisations locales et régionales, nous dit Chantal Doucet, jouent un rôle dans l'essor de l'agriculture. Dans ce contexte, faut-il encourager une décentralisation des politiques agricoles québécoises et introduire une gouvernance impliquant une diversité d'acteurs qui s'intéressent à l'agriculture ? La question reste ouverte mais invite surtout à y consacrer davantage de travaux de recherche pour mieux comprendre ces dynamiques territoriales et leurs potentiels d'innovation.

